

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2023-D-DGS-040

DECISION
COMMUNE DE CAROMB / CABINET TRAMOY
REDACTION D'UN DCE – ACCORD CADRE
RELATIF AU PROGRAMME DE TRAVAUX EAU POTABLE / EAUX USEES/ EAUX PLUVIALES

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018, portant partie législative du Code de la Commande Publique,

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services,

CONSIDERANT la proposition reçue du Cabinet Tramoy, reconnu pour sa compétence spécialisée en la matière,

DECIDE

Article 1 : de confier au Cabinet Tramoy, spécialiste en la matière, sis 277, Chemin des Vieilles Vignes 84240 La Tour d'Aigues, la mission de rédaction d'un DCE – Accord Cadre relatif au Programme de Travaux Eau Potable/Eaux Usées / Eaux Pluviales ;

Article 2 : de signer le devis y afférent tel que joint en annexe et valant bon de commande ;

Article 3 : Madame le Maire de Caromb, Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à la Trésorerie Municipale de Carpentras.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Caromb, le 13 décembre 2023

Le Maire,



Valérie MICHELIER

13 DEC 2023

277 CHEMIN DES VIEILLES VIGNES
84240 LA TOUR-D'AIGUES

Téléphone : 04 90 08 98 34

Fax : 04 90 08 98 34

E-mail : emoulinas@tramoyn.fr

Mairie de CAROMB

avenue du Grand Jardin
84330 CAROMB

Références

Accord-cadre relatif au programme de travaux
Eau potable/Eaux Usées/Eaux Pluviales

Devis N°

2023-CT-000326

Date

08/12/2023

Mode de règlement

VIREMENT

Référence	Designation	Quantité	P.U HT	P.U Net	Montant HT
	Rédaction d'un DCE accord-cadre relatif au programme de travaux eau potable/Eaux Usées/Eaux Pluviales	1.00	2 400.00	2 400.00	2 400.00

Bon pour accord

Total HT	2 400.00
Total TVA (20%)	480.00
Total TTC	2 880.00
Net à payer en Euros	2 880.00

Cabinet TRAMOY

Parc d'activité le Revol
277 Chemin des vieilles vignes
84240 LA TOUR-D'AIGUES
Tél : 04 90 08 98 34 / Fax : 04 90 08 97 27
SIRET 395 014 319 00085

*Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal.
(Loi 2009-776 du 04-08-2009) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02-10-2012)*

SARL au Capital de 186 000 Euros - SIRET 395 014 319 00085 - NAF 7112B - N° Intracom FR80 395 014 319